

Réformes **POUR TOUS**

L'Assemblée nationale disposera cet automne de la réforme des normes du travail et de la loi pour lutter contre la pauvreté.

PAR OLIVIA WU YAO KWANG

Ginette est une coiffeuse indépendante. Fausse travailleuse autonome, elle est toujours chez son patron, son seul client. Elle lui loue sa chaise, suit ses horaires et vend ses produits pour cheveux. Elle n'a plus droit à l'assurance-chômage ni aux congés maladie payés. Si elle avait refusé ces conditions, elle aurait perdu son emploi. Son employeur lui a imposé ce statut pour ne plus payer les charges sociales et contourner la loi sur les normes du travail.

À côté du projet de loi 112 de lutte contre la pauvreté, la réforme des normes du travail sera l'un des événements de la rentrée parlementaire de l'automne 2002 à l'Assemblée nationale du Québec. Cette réforme a pour but de moderniser une législation vieille de 22 ans, révisée, la dernière fois, en 1991.

À l'origine, cette loi sociale protégeait les salariés non-syndiqués contre les abus patronaux. À l'époque, la plupart des emplois étaient stables et permanents. Le contexte a changé. « La loi sur les normes du travail ne protège plus la

majorité des travailleurs », constate Esther Paquet d'Aubas de l'échelle et du Front de défense des non-syndiqués-ées.

En 1995, seulement 73 % de la population active avait encore un emploi régulier à temps plein. Les 27 % restant étaient employés par des agences de placement, travaillaient sur appel ou étaient pigistes. Cette proportion a rapidement augmenté depuis.

Précarisation

« La précarisation du travail est au cœur de nos revendications », insiste M^{me} Paquet. « Il importe que le travailleur dispose d'un recours en cas de congédiement abusif après un an, comme le prévoit le Code canadien du travail ». Ce délai est de trois ans au Québec.

M^{me} Paquet déplore que des enjeux majeurs de la réforme

soient absents du document de consultation du ministre Jean Rochon (Ressources humaines et Travail), *Revoir les normes du travail : un défi collectif*. « Malgré des propositions intéressantes, il ne fait pas état de la précarité au travail et du faux travail autonome. »

Pendant que la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale étudiera la réforme des normes du travail, à compter du 15 octobre, la Commission des affaires sociales fera un sort au projet de loi 112 de lutte contre la pauvreté, déposé par la ministre de la Solidarité sociale, M^{me} Linda Goupil, à l'été 2002.

L'Assemblée nationale recevra les mémoires sur le projet de loi 112 jusqu'au 20 septembre. Les travaux de la Commission des affaires sociales doivent débiter le 1^{er} octobre. □

www.aubasdelechelle.ca/normes

HUIT CLÉS pour
la prévention
du suicide
chez les jeunes

MARLÈNE FALARDEAU
2002, 202 pages,
ISBN 2-7605-1177-4

225

Prix d'excellence de
l'Académie des Grands Montréalais

Presses de l'Université du Québec
Tél. : (418) 657-4399 • Téléc. : (418) 657-2096
Achats en ligne : www.puq.quebec.ca/data/D-1177.html

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Des soins de santé pour tous

Le rôle du secteur privé dans les soins de santé au Québec prend de l'ampleur. C'est l'histoire d'une catastrophe appréhendée. Par exemple, le système de santé des États-Unis est le plus coûteux au monde. En l'an 2000, chaque homme, femme et enfants a dépensé 4 673\$ en soins de santé. Deux fois plus qu'ici. On s'attend à ce que les dépenses en santé doublent d'ici 2010. Près de 62 millions d'Américains n'avaient pas d'assurances en 1998.



Il faut préserver et améliorer notre système public de santé au Québec.

Syndicat des Métallos

4115 Ontario est Montréal Qc H1V 1J7
Téléphone: (514) 599-2000 Télécopieur: (514) 521-4624
Courriel: uswa@uswa.ca Toile: www.uswa.ca

Sans frais: 1-800-361-5756